ABG Immo

Société par Actions Simplifiée Pluripersonnelle au capital de 3.000 euros
Siège social : 1 Bis rue de l'Yser 59200 TOURCOING
SIREN 940 116 437 RCS LILLE METROPOLE

- DECISION DES ACTIONNAIRES CONSTATEE DANS UN ACTE

DU 30 DECEMBRE 2025

Les Actionnaires de la Société **ABG Immo** ont pris les décisions ci- après objet de l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture du premier exercice social,
- Modification corrélative de l'article 26 des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Connaissance prise des documents communiqués, il a été décidé ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société qui était le 31 décembre et de la fixer au 30 septembre de chaque année.

En conséquence, le premier exercice social de la société clôturera le 30 septembre 2026, et aura une durée exceptionnelle de 20 mois.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide de modifier en conséquence l'article 26 des statuts, comme suit :

« Article 26 – ***EXERCICE SOCIAL***

L'exercice social commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social comprendra le temps à courir à compter de la date d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des sociétés jusqu'au 30 Septembre 2026. »

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent acte qui a été signé après lecture par tous les actionnaires.

EMARGEMENT :

La Société SOLIRES
Représentée par Monsieur Antoine DANELUZZI
Titulaire de .....200 actions.

La Société BC INVEST
Représentée par Monsieur Benjamin CREPEL
Titulaire de .....100 actions.